

Mercredi, 30 mars 1932.

Négociations économiques avec la France. Verbal.

M. le Vice-président expose le cours des conversations qu'il a eues à Paris les 23 et 24 mars avec M. Tardieu, président du conseil des ministres. Il a été reçu par ce dernier, avec MM. Duna-  
nant, notre ministre à Paris, et Stucki, directeur du commerce, d'abord dans l'après-midi du 23 mars. La conversation s'est poursuivie le lendemain à déjeuner, puis dans une conférence finale, le soir. Entre temps, M. Stucki a conféré avec M. Rollin, ministre du commerce, et plusieurs hauts fonctionnaires.

Les renseignements fournis par M. le Vice-président sur les sujets traités peuvent se résumer ainsi:

1<sup>o</sup> Facilités de trafic à la frontière genevoise.- Tout en reconnaissant que la question des zones devait être jugée à La Haye et qu'il n'y avait donc pas lieu de la traiter dans les conversations de Paris, M. Tardieu a constaté que même après la sentence de La Haye les deux pays devraient négocier pour établir un régime satisfaisant. En vue de faciliter ce travail et de supprimer immédiatement certaines rigueurs, il désirait préparer en quelque sorte l'avenir et proposer quelques modifications au régime actuel. Il s'intéressait particulièrement -- sans cacher que l'approche des élections n'y était pas étrangère -- à la situation de 15 communes savoyardes faisant partie de l'ancienne grande zone et qui se trouvent dans le rayon de 10 kilomètres en bordure de la frontière. Ces communes sont très désireuses d'obtenir des facilités pour leurs exportations de produits agricoles en Suisse, lait, viande, etc. D'après une conversation que M. Stucki a eue après la conférence avec MM. Labouray et Coulondre, il s'agirait d'une exportation de 900,000 fr. environ par année en échange de laquelle la France au-



toriserait l'exportation en franchise de produits fabriqués de même valeur en provenance de Genève. En outre, la circulation automobile entre Genève et la France serait facilitée.

M. le Vice-président a répondu à M. Tardieu en rappelant que, comme M. Motta l'avait déjà déclaré, le procès des zones devait suivre son cours à La Haye et qu'il ne pourrait en aucune façon s'engager dans des conversations sur cette question. Le régime actuel, ajouta-t-il, est très favorable à la France, puisqu'il laisse les populations des petites zones au bénéfice de franchises bénévoles, alors que le déplacement du cordon douanier a supprimé tous les privilèges garantis par les traités aux exportations de la Suisse dans ces zones. Quant à la grande zone, elle n'est pas en discussion: elle est, pour la Suisse, territoire français, sans autre. Il paraît difficile, continua M. le Vice-président, d'accorder des facilités aux populations d'une partie de cette région, à laquelle on a appliqué récemment le droit commun en matière douanière. Mais, comme on ne pouvait se rendre exactement compte de la nature des facilités demandées par la France, il pria M. Tardieu de préciser ses propositions, tout en mettant en doute qu'elles pussent être accueillies. Et quand, dans la suite de la conversation, M. Tardieu proposa de préparer un accord provisoire qui s'appliquerait non seulement à la question des contingents et à celle de la taxe d'importation, mais également aux facilités du trafic frontière avec Genève, M. le Vice-président déclara immédiatement qu'il ne pouvait pas être question de joindre cette dernière question aux deux autres. Il fit, au sujet des possibilités d'un accord sur ce point, toutes réserves quant au fond et quant à l'époque où il pourrait être conclu et déclara à nouveau qu'il n'était pas venu à Paris pour traiter d'une pareille proposition. M. Tardieu réduisit alors sa proposition primitive et ne parla plus que de la situation des 15 communes de l'ancienne grande zone.

Dans la séance de clôture, M. Tardieu donna lecture d'un projet préparé par M. Labouray où étaient touchés, en dehors de

- 3 -

cette question, une série de points relatifs aux petites zones. M. le Vice-président déclara à nouveau qu'il ne pourrait pas même examiner ces propositions, sur quoi M. Tardieu constata que le projet devrait être complètement remanié et ajouta qu'il donnerait des instructions à cet effet à M. Labouray. Mais jusqu'à ce jour, aucun projet ne nous a été remis.

M. le Vice-président constate en somme qu'il s'est refusé catégoriquement à toute discussion de la question des zones et qu'il ne saurait être rendu responsable de malentendus provoqués surtout par les communiqués de l'agence Havas, où la question des zones figurait toujours au premier plan. Tout ce qu'il a consenti, c'est de soumettre au Conseil fédéral -- et sans laisser entendre le moins du monde qu'il les appuierait -- les propositions de M. Tardieu sur des facilités à accorder à des communes de l'ancienne grande zone. Cet acte de courtoisie était d'autant plus justifié que M. Tardieu avait parlé aussi d'une amélioration sensible du régime de la circulation automobile à la frontière de Genève.

2<sup>o</sup> Fédération danubienne.- M. Tardieu considère la situation générale comme sérieuse. Il estime qu'elle est critique dans les pays danubiens et croit que si l'on ne porte pas promptement secours à ces derniers, ils cesseront tous paiements dans l'espace de 4 à 6 semaines. Il envisage un prêt immédiat de 1 milliard de francs français pour conjurer le danger immédiat et l'établissement d'un régime de droits préférentiels entre lesdits Etats. M. Tardieu ayant exprimé le désir de s'entendre sur ce point également avec la Suisse, M. le Vice-président lui a répondu que la question intéressait en effet notre pays à un très haut point, mais que nous ne pourrions nous prononcer que le jour où le projet aurait pris corps. Il a fait observer, en particulier, que la formation de la fédération danubienne sur les bases indiquées lèserait le principe du traitement de la nation la plus favorisée.

3<sup>o</sup> Questions douanières franco-suisse.- M. Tardieu s'est montré très désireux de mettre fin aux différends qui, dans divers do-

maines, se sont élevés entre les deux pays. Il s'est exprimé notamment au sujet des contingents d'importation et de la taxe française d'importation.

Concernant le premier point, une entente paraît pouvoir intervenir à bref délai sur la base d'un avant-projet français qui a fait l'objet d'entretiens entre M. Stucki et M. Rollin, ministre du commerce. Le projet établi sur la base de ces entretiens est actuellement à l'étude du département de l'économie publique et sera l'objet de négociations à Genève au début d'avril.

Quant à la taxe d'importation, qui est en corrélation avec l'impôt sur le chiffre d'affaires et qui constitue en fait une taxe supplémentaire de 4 pour cent ad valorem, M. Tardieu a reconnu qu'elle n'était pas défendable. Mais il lui était impossible, disait-il, de toucher au budget, qui était encore en discussion devant le parlement. La taxe serait donc votée, mais il a assuré qu'il trouverait ensuite un moyen de répondre à nos désirs. M. le Vice-président a pris note de ces assurances. Il ne reste plus qu'à attendre les propositions qui doivent nous être remises à ce sujet et qui seront également traitées à Genève en avril.

M. le Vice-président soumet au conseil un projet de communiqué relatif aux résultats de son voyage.

En réponse à une question de M. le chef du département de l'intérieur, concernant l'intérêt que présenterait une fédération danubienne pour notre exportation, M. le Vice-président déclare qu'il ne méconnaît pas cet intérêt, qui pourrait notamment se traduire par l'établissement d'un trafic de compensation entre produits fabriqués et céréales. Mais l'exécution de ce plan exige trois choses: 1<sup>o</sup> une entente entre les Etats intéressés; 2<sup>o</sup> des crédits; 3<sup>o</sup> une nouvelle interprétation de la clause de la nation la plus favorisée par les grandes puissances et par d'autres Etats, notamment le nôtre. Dans ces conditions, et vu le temps <sup>très</sup> court dont on dispose, il est peu probable que le plan de M. Tardieu se réalise.

Dans la discussion, tous les membres du conseil déclarent

Wirtschaftliche Verhandlungen mit Frankreich.

Mittteilung des Bundesrates.

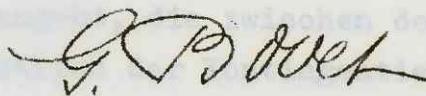
- 5 -

approuver l'attitude prise par M. le Vice-président à Paris, sur  
 quoi le projet de communiqué est adopté dans la forme suivante:  
 (Annexe).

Extrait du procès-verbal aux départements politique (chef  
 et division) et de l'économie publique (chef, secrétariat et division  
 du commerce) pour leur information.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,



Die französische Regierung hat den Chef des Volkswirtschafts-  
 departements gebeten, Vorschläge über gegenseitige Grenzerleichterungen  
 in der Nähe von Genf dem Bundesrat zur Prüfung zu unterbreiten,  
 die indessen auf den Gang der Verhandlungen und die Erledigung des  
 Zonenprozesses keinerlei Einfluss ausüben sollen. Bis jetzt sind  
 diese Vorschläge nicht eingetroffen, so dass der Bundesrat schon  
 deshalb keine Gelegenheit hatte, sich mit ihnen zu beschäftigen.

Der Bundesrat hat von den Mitteilern des Vorstehers des  
 Volkswirtschaftsdepartements mit Befriedigung Kenntnis genommen  
 und seine Bemühungen bestens verdankt.

Wirtschaftliche Verhandlungen mit Frankreich.

## Mitteilung des Bundesrates.

Der Bundesrat hat in seiner heutigen Sitzung den Bericht des Chefs des Volkswirtschaftsdepartements über seine Besprechungen in Paris entgegengenommen. Diese brachten für die Schweiz wertvolle Aufklärungen über die allgemeine wirtschaftliche Lage und insbesondere über gewisse Projekte, die auch schweizerische Interessen berühren. In den Verhandlungen kam beidseitig der Wille zum Ausdruck, Fühlung zu behalten und sich über wichtige wirtschaftliche Fragen insbesondere solche, die die beiden Länder direkt betreffen, zu verständigen. Was gewisse Differenzen angeht, die zwischen den beiden Staaten bestehen, so ist hinsichtlich der Kontingentierung der Waren, für welche im einen oder andern Land Einfuhrbeschränkungen erlassen worden sind, eine weitgehende Annäherung erzielt worden, die sehr wahrscheinlich in kurzer Zeit zu einem Abkommen führen wird. Ueber andere wichtige Fragen hat die französische Regierung bestimmte befriedigende Erklärungen abgegeben. Die Verhandlungen über diese wirtschaftlichen Fragen sollen so rasch als möglich, wahrscheinlich durch die beidseitigen Sachverständigen, fortgesetzt werden.

Die französische Regierung hat den Chef des Volkswirtschaftsdepartements gebeten, Vorschläge über gegenseitige Grenzerleichterungen in der Nähe von Genf dem Bundesrat zur Prüfung zu unterbreiten, die indessen auf den Gang der Verhandlungen und die Erledigung des Zonenprozesses keinerlei Einfluss ausüben sollen. Bis jetzt sind diese Vorschläge nicht eingetroffen, so dass der Bundesrat schon deshalb keine Gelegenheit hatte, sich mit ihnen zu beschäftigen.

Der Bundesrat hat von den Mitteilungen des Vorstehers des Volkswirtschaftsdepartements mit Befriedigung Kenntnis genommen und seine Bemühungen bestens verdankt.

\* \* \* \* \*